



## PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 8 septembre 2017.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## Point de situation sécheresse et mesures de limitation des usages de l'eau

L'observatoire de la ressource en eau s'est réuni ce jour, en présence des représentants des différents usagers de l'eau, des collectivités territoriales et des services de l'État.

La caractéristique principale de l'été est sa douceur. La pluviométrie et la durée d'ensoleillement sont voisines de la normale.

Les températures moyennes ont été supérieures à la normale d'environ 3°C en juin et de 0,5 à 1,5°C pour les mois de juillet et août 2017.

La pluviométrie, globalement sur le département, avec 218 mm en moyenne cumulée sur l'été, a été excédentaire de 7,3 % en juin et de 17,3 % en juillet, et bien déficitaires en août avec - 35,8 % .

Le cumul sur la saison hydrologique, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, en moyenne de 722,4 mm sur le département, se situe au 2<sup>e</sup> rang de ces saisons les plus sèches depuis 1975 après 1976 (582,1 mm et déficit de 40,6%).

Dans une atmosphère chaude, les pluies « normales » de cet été n'ont pas compensé le très grand manque de précipitations durant l'hiver dernier et la période avril-mai 2017. La période très chaude et relativement sèche de la fin du mois d'août (hors le 30-31) a de surcroît aggravé la sécheresse des sols.

Les résultats de l'Observatoire national des débits d'Étiage - réseau ONDE (suivi ONEMA), au 23 août, font état d'une situation d'assec sur 6 secteurs (Le Rognon à Andelot-Blancheville, la Vivoire à Mertrud, la Meuse à Dammartin-sur-Meuse, l'Apance à Larivière-Arnoncourt, le ruisseau de Prêle à Humbecourt, le Val de Gris à Neuilly-l'Évêque).

Le soutien d'étiage permet ainsi de maintenir un niveau de débit, tout au long de l'axe régulé en aval de l'ouvrage, au-dessus des seuils fixés par les arrêtés sécheresse et concourt ainsi au maintien d'une vie aquatique équilibrée tout en permettant de satisfaire par ailleurs les besoins anthropiques.

Compte tenu d'une situation qui a peu évolué depuis juillet dernier, du maintien au niveau alerte de la majorité des bassins versants du niveau alerte renforcé pour le bassin de la Meuse Amont, Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, a signé un **arrêté de limitation de l'usage de l'eau** au stade « alerte » sur les bassins **Marne-amont, Seine-amont, Saulx-Ornain, Blaise, Aube-amont** dans le but de sensibiliser les usagers sur la nécessité d'économiser l'eau et a pris un **arrêté de limitation des usages de l'eau au niveau alerte renforcée sur le bassin de la Meuse** pour tenir compte d'une situation hydrologique plus dégradée sur cette zone en cohérence avec les départements limitrophes.

#### **Contacts Presse :**

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54 – 06.86.80.52.55